



MUNICIPALITÉ DE
Notre-Dame-de-la-Merci

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogation mineure

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale par intérim, que lors d'une séance ordinaire du conseil municipal de ladite municipalité qui aura lieu le 13 octobre 2023 à 19:30, à la salle communautaire du Manoir de la Rivière Dufresne située au 1948, chemin Notre-Dame-de-la-Merci à Notre-Dame-de-la-Merci, le conseil municipal prendra en considération la demande de dérogation mineure suivante :

➤ **Dérogation mineure #DM-2023-05 : Accès Plage du lac Blanc**

La nature et les effets de la dérogation mineure demandée sont d'autoriser l'implantation d'une clôture d'une hauteur de 6 pieds afin de clôturer l'accès à la plage et de permettre un meilleur contrôle du lavage des embarcations.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande, avant qu'il ne rende sa décision, en se présentant aux date, endroit et heure fixés pour la séance du conseil.

Donné à Notre-Dame-de-la-Merci, ce 29^{ème} jour du mois de septembre deux mille vingt-trois.

Martine Bélanger, directrice générale par intérim